

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2012**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX dûment convoqué, s'est réuni à 18 h 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude TULOUP, Maire.

* * * * *

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil.

I/ DELIBERATIONS

1/ VOTE DU BUDGET 2012

Après les votes du compte administratif 2011, de l'affectation du résultat 2011 et des taux des 3 taxes locales pour 2012 lors de la dernière séance du Conseil, les conseillers présents examinent l'ensemble des propositions nouvelles du budget de l'exercice 2012, qui peut se résumer comme suit :

Investissement : - dépenses : 1 801 576€
- recettes : 1 801 576€

Fonctionnement : - dépenses : 2 898 289€
- recettes : 2 898 289€

2/ VOIRIE 2012 : vote du DCE des rues des Fleurs et de l'Enfer

Après analyse du DCE (dossier de consultation des entreprises) élaboré par le cabinet DECLIC, maître d'œuvre, concernant l'aménagement des rues des Fleurs et de l'Enfer, le Maire propose d'accepter le contenu dudit DCE et de lancer la procédure d'appel d'offres appropriée. Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres présents, les 2 propositions ci-dessus.

3/ DOTATION 2012 DE SOLIDARITE POUR LES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE FONDS 1

Dans le cadre de la demande de subvention fonds 1 au titre de l'année 2012 au Conseil Général, le Maire propose d'affecter cette dotation (5 889€) au programme d'investissement d'aménagement de la voirie communale, d'un montant *estimé* à 374 300^{€H.T.}.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent, à la majorité des membres présents, la proposition ci-dessus et mandate le Maire pour demander le versement de cette subvention.

4/ CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE : enquête publique

Considérant la demande des copropriétaires du lotissement « LES ILES » de classement dans le domaine public de la voirie, des espaces verts et des réseaux concédés, représentant un ensemble de parcelles cadastrées sous les n°525, 528 et 574 de la section AS, pour une superficie totale de 1 273 m², le Maire propose l'ouverture d'une enquête publique.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres présents, l'ouverture d'une enquête publique avec le partage à part égale des frais de procédure.

5/ MATERIELS A INTEGRER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte tenu du caractère de durabilité de certains matériels, le Maire propose d'intégrer les achats suivants en section d'investissement afin de récupérer la TVA :

- à l'opération n°112 – Ecole élémentaire : achat d'un panneau d'information pour 515,48€ (facture STOP AFFAIRES n°CF120688) ;

- à l'opération n°146 – Bibliothèque : achat de 26 livres pour un montant de 411,92€ (facture « A LA PAGE » n°0/8240) et de 5 livres pour un montant de 80,20€ (facture « A LA PAGE » n°0/8281) ;

- à l'opération n°150 – Maison de l'Enfance : achat d'un lave linge Candy pour un montant de 384€ (facture CONFORAMA n°0536980) et de lots de jeux et de jouets pour un montant de 528,69€ (facture WESCO n°W119605) ;

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'intégration de ces achats ci-dessus en section d'investissement.

* * * * *